



imsat

Institut Méditerranéen du Sport
de l'Animation et du Tourisme

Document d'informations
Formation bi-qualifiante préparant au

Brevet **P**rofessionnel de la **J**eunesse de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port
Activités **P**hysiques pour **T**ous

+

Brevet d'**A**ptitude **P**rofessionnelle d'**A**ssistant **A**nimateur **T**echnicien
Loisirs **T**ous **P**ublics (VTT/ Randonnée/ Tir à l'arc)

Intégrant :

UCC Direction des Accueils Collectifs de Mineurs



Ce document précise et définit :

- Le cursus de formation proposé à l'IMSAT
- Les modalités d'accès à la formation :
 - Conditions d'accès
 - Tests de sélection
 - Liste des pièces à fournir

- Annexe 1 : Certificat Médical

Qu'est-ce que la formation Bi-Qualifiante ?

Le cursus de formation bi-qualifiante proposé à l'IMSAT intègre 2 diplômes d'État :

- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S) est un « diplôme d'État homologué au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation », qui « atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles », indique le décret n°2001- 792 du 31 août 2001.

Le titulaire du B.P.J.E.P.S réalise de manière autonome des prestations d'animation, d'initiation et / ou d'enseignement dans les domaines cités précédemment.

Le titulaire de la spécialité « **Activités Physiques pour Tous** » pourra encadrer des activités physiques ou sportives (à l'exception des activités à risques) en visant une double finalité :

- Le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être.
- La découverte, la sensibilisation et l'initiation aux activités physiques ou sportives diversifiées pour tous les publics (enfants, adultes, seniors)

Les interventions du titulaire du BPJEPS APT ne visent pas le perfectionnement, la compétition ou une spécialisation dans une activité.

- **Le B.A.P.A.A.T.** (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien) **Loisirs Tous Publics**. Bien qu'étant d'un niveau de qualification « inférieur » au BPJEPS, l'obtention de certains de ses supports techniques (Tir à l'arc, Randonnée pédestre, VTT), permet d'ouvrir le champ des prérogatives d'exercice de son titulaire dans la mise œuvre des activités concernées.

L'organisation de la formation :

La formation bi-qualifiante est la formule la plus « complète » proposée par l'IMSAT. Elle peut être aménagée ponctuellement et adaptée en fonction des perspectives d'emplois visés.

Le cursus de formation que nous proposons s'étend sur 2 ans en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou autre. Il peut être effectué dans une structure de tourisme mono ou bi-saison, centres / clubs de vacances, dans une association, un club sportif, une collectivité territoriale, etc.

La formation a pour objectif d'acquérir des compétences d'animation, et d'initiation des activités multi-sportives et socioculturelles, pour tous les publics.

Les " plus " de l'IMSAT :



- ✓ Aucun frais d'inscription
- ✓ Une équipe expérimentée permanente
- ✓ Un réseau partenarial conséquent
- ✓ Des mises en situation pédagogique en condition réelle (*publics variés à disposition*)
- ✓ Des infrastructures adaptées et rénovées
- ✓ Possibilité de restauration sur place

L'IMSAT propose un cursus de formation sur 24 mois :

La formation s'étend de Novembre à Octobre n+2 avec une alternance entre le centre de formation (environ 1500 heures) et l'entreprise (environ 2000 heures). Elle est adaptée au cœur du métier choisi. Elle prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes de progression des compétences repérées.

La formation en entreprise complète la formation théorique et permet la mise en pratique en donnant l'occasion au stagiaire d'appréhender la réalité de l'entreprise. Elle a pour objectif d'acquérir des compétences d'animation et de gestion des « Activités Physiques Pour Tous » (cf. contenus de la formation). Les heures de stage ont été réparties en étape d'alternance massée.

Aussi, suite au positionnement, nous proposons la construction d'un parcours individualisé de formation repérable au niveau du calendrier de formation.

Contenu de la formation : Le référentiel de certification du **BPJEPS «Activités Physiques pour Tous»**

4 Unités Capitalisables communes à tous les BPJEPS :

- UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle,
- UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative,
- UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation,
- UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure,

Les Unités Capitalisables spécifiques de la spécialité « Activités Physiques pour Tous » (APT) :

- UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le champ des APT,
- UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'APT,
- UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique d'APT,
- UC 8 : être capable de conduire une action éducative dans le champ des APT,
- UC 9 : être capable de maîtriser les outils ou techniques des APT concernées.

+ Unité capitalisable d'adaptation à l'emploi (UC10) : Animation des temps périphériques extra-sportifs (Animation de soirées, mise en place de spectacles...)

➤ Les contenus abordés dans le BAPAAT « Loisirs Tous Publics » :

- Connaissances de son environnement professionnel et institutionnel
- Connaissance des publics
- Garantir la sécurité des biens et des personnes
- Pratique personnel, pédagogie et techniques d'animation liées aux supports techniques :
 - Tir à l'arc
 - Randonnée pédestre
 - VTT
- Communication et relations humaines

➤ Le contenu abordé dans l'UCC « Direction des Accueils Collectifs de Mineurs » (UC 11) :

- Module 1 : Action éducative et projet pédagogique
- Module 2 : Equipe pédagogique et rôle de formateur
- Module 3 : Gestion et projet de fonctionnement
- Module 4 : Approche professionnelle et expérience de direction d'un ACM
- Module 5 : Accompagnement à la certification

Modalités d'accès à la formation

(Sous réserve d'habilitation par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de la région PACA)

I – Conditions d'accès :

- Vous devez satisfaire aux conditions d'accès du BPJEPS Bi-qualifiant:
 - Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation
 - Être titulaire du P.S.C. 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou A.F.P.S. ou B.N.S ou le SST à jour à la date de validation du diplôme.
 - Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement des activités sportives et de Pleine Nature
 - Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les -25 ans)

- Vous devez disposer d'un financement

Pour information : *En bénéficiant d'un contrat d'apprentissage (pour les moins de 26 ans) ou de professionnalisation (à partir de 18 ans), la formation est intégralement prise en charge.*
Après la réussite aux tests de sélection, vous pourrez postuler auprès de nos partenaires recruteurs (Villages vacances, HPA...). Cependant, il vous est possible d'honorer un contrat avec une autre structure dans la mesure où celle-ci se soumet aux conditions de l'alternance fixées par l'IMSAT. Au regard de votre situation sociale et professionnelle, de nombreuses possibilités de financement sont envisageables, nous les étudierons au cas par cas. N'hésitez pas à nous contacter.

- Vous devez satisfaire à l'ensemble des tests de sélection (voir détail ci-après)

- Votre dossier de candidature complet et dûment rempli doit être rendu en deçà de la date limite.

Liste des pièces à fournir :

- La fiche de candidature dûment remplie et signée
- 5 enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- 3 photos d'identité portant vos nom(s) et prénom(s) au verso
- 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité recto/verso ou du titre de séjour **en cours de validité**
- Attestation de droit de la sécurité sociale

NB : La photocopie de la carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance d'accident corporel et responsabilité civile
(Voir avec votre assureur, les dates mentionnées doivent couvrir la période de formation)
- Certificat de la journée défense et citoyenneté *(Pour les jeunes de moins de 25 ans)*
- Photocopies des diplômes obtenus et attestations diverses *(Scolaires, universitaires, sportifs...)*
- Un document de 5 pages maximum comportant :
 - Votre Curriculum Vitae
 - Une lettre de motivation
 - Un descriptif détaillant votre projet professionnel et votre expérience pratique et pédagogique dans les activités spécifiques à la formation choisie.

Documents spécifique au BPJEPS APT :

- Un certificat médical, daté de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique, à l'animation et à l'encadrement des activités propres à la formation choisie : Utiliser l'exemplaire joint en annexe - **OBLIGATOIRE pour le passage des tests.**

II - Satisfaire aux tests de sélection

La sélection s'opérera en deux temps :

1. Vérification des Exigences préalables à l'entrée en formation

(cf. instruction 06-062JS)

Ce sont les tests dits « Nationaux ». Ils sont placés sous le contrôle de l'Etat, chronométrés et éliminatoires à l'entrée en formation.

- **Parcours d'habiletés motrices** (course, saut, slalom, dribble avec mains et avec pieds, adresse...).
- **Test d'endurance de «Luc Léger».**
*Pour être **admissible** aux exigences préalables à l'entrée en formation, les **femmes** doivent atteindre le **palier 5**, les **hommes** le **palier 7**.*

Sont dispensés des tests préalables à l'entrée en formation les candidats ayant déjà satisfait aux Exigences Préalables à l'occasion de tests effectués dans les années précédentes, quel qu'en soit le lieu.

2 - Tests de sélection propres à l'organisme de formation IMSAT

(Obligatoire pour les candidats postulants à l'IMSAT)

- **Épreuve écrite** en 2 parties :
 - Question(s) de réflexion autour de la fonction d'animateur
 - QCM de connaissances générales
- **Entretien oral** avec l'équipe pédagogique s'appuyant sur votre dossier de candidature et sur votre projet professionnel.

III – Participation aux EMT (Évaluations en Milieu de Travail)

(Ces EMT se déroulent après les tests de sélection.)

Encadrés par notre équipe pédagogique, l'ensemble des candidats sélectionnés est plongé dans la réalité du métier d'animateur polyvalent. Ces EMT se déroulent dans un centre de vacances partenaire et permettent :

- de valider votre projet professionnel (en découvrant les conditions réelles d'exercice du métier pour savoir si celui-ci vous convient).
- de réaliser des entretiens de recrutement avec nos partenaires employeurs.



Ces évaluations en milieu de travail sont obligatoires pour tous les candidats, exceptés pour ceux ayant déjà un employeur (après acceptation du dossier par l'IMSAT). Pour assurer le financement des EMT, le candidat doit être inscrit en tant que demandeur d'emploi à Pôle Emploi.

A l'issue de la sélection, une information et des séquences individuelles de positionnement permettront de déterminer le choix des supports de pratique, le plan de formation et les allègements éventuels.

Pour tout complément d'information,
n'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone : 04.94.75.24.15

Par email : contact@imsat.fr

Par courrier : IMSAT- Campus de la Grande Tourrache, BP 253, 83078 Toulon Cedex 9

Sur place : IMSAT- Campus de la Grande Tourrache, Avenue François Arago, ZI Toulon Est 83130, La Garde

Certificat médical

Document obligatoire pour les tests et/ou à l'entrée en formation



Pour être valable à l'inscription, ce certificat doit être daté de moins de 3 mois à la date de clôture des dossiers de candidature.

Partie à remplir par le médecin

Je soussigné (e) :

.....
(Nom-Prénom)

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Mme Mlle M.

.....
(Nom-Prénom)

Et avoir constaté que son état de santé ne présente pas de contre-indications à la pratique, à l'animation et à l'encadrement :

des activités physiques et sportives et de pleine nature

A..... Le

SIGNATURE ET CACHET